

*Au Puits  
de  
La Paracha*

*Pensées recueillies  
de Rabbi  
Elimelech  
Biderman Chlita*

*Michpatim*



# FEUILLET HEBDOMADAIRE AU PUIITS DE LA PARACHA

Pour toute remarque,  
éclaircissement ou tout  
autre sujet il est possible  
de nous contacter:  
Par téléphone: (718) 484 8 136

ou par Email:  
Mail@BeerHaparsha.com

*Chaque semaine diffusé gratuitement par mail.*

## INSCRIVEZ-VOUS DÈS AUJOURD'HUI!

*En hébreu:*

באר הפרשה  
subscribe@beerhaparsha.com

*En anglais:*

Torah Wellsprings  
Torah@torahwellsprings.com

*En Yiddish:*

דער פרשה קוואל  
yiddish@derparshakval.com

*En Espagnol:*

Manantiales de la Torá  
info@manantialesdelatorah.com

*En Français:*

Au Puits de La Paracha  
info@aupuitsdelaparacha.com

*En Italien:*

Le Sorgenti della Torah  
info@lesorgentidellatorah.com

*En Russe:*

Колодец Торы  
info@kolodetztory.com



**AUX ETATS-UNIS:** Mechon Beer Emounah  
1630 50th St, Brooklyn NY 11204  
718.484.8136

**EN ISRAËL:** Makhon Beer Emouna  
Re'hov Dovev Mecharim 4/2  
Jérusalem  
Téléphone: 02-688040

**Edité par le Makhon Beer Emouna**  
Tous droits de Reproduciton réservés

La reproduction ou l'impression du feuillet de quelque manière que ce soit à des fins commerciales ou publicitaires sans autorisation écrite du Makhon Beer Emouna est contraire à la Halakha et à la loi.

# Au Puits de La Paracha

## Michpatim

**« C'est D. qui frappe » : tous les "coups", ainsi que les bienfaits, proviennent exclusivement du Saint-Béni-Soit-Il**

« Lorsque des hommes se battront et qu'un des hommes frappera son prochain d'une pierre ou du poing, et que, sans mourir, il tombe, alité (...). Il lui payera son chômage et il lui payera ses soins. » (21, 18-19)

La Guemara commente (Baba Kama 85a) : « "Il lui payera ses soins" : de là, on apprend qu'il a été donné l'autorisation au médecin de guérir. » Et Rachi d'expliquer : "Et on ne dira pas : '**C'est D. qui l'a frappé, et lui** (le médecin, se permet) **de le guérir ?**'" Cela signifie qu'un malade a le droit de faire appel au médecin. Il ne demande pas comment pourrait-il aller contre Sa volonté et vouloir guérir alors que le Saint-Béni-Soit-Il l'a Lui-même frappé. Mais la Torah a donné explicitement le droit de se tourner vers un médecin pour qu'il le soigne.

A priori, ce commentaire nécessite un éclaircissement : le verset parle **d'un homme qui a frappé son prochain**. Dès lors, pourquoi aurait-on pensé que si la personne frappée faisait appel à un médecin, elle irait contre la volonté Divine ? Pourtant, ce n'est pas Hachem qui l'a frappée, mais son prochain ?

C'est que, explique le 'Hafetz 'Haïm, la Torah vient nous enseigner ici que même si un homme a l'impression que quelqu'un l'a frappé, qu'il sache, **qu'en réalité, le coup ne provient pas du tout d'un homme**. Car, celui-ci ne possède aucun pouvoir de causer le moindre préjudice si cela n'a pas été décrété d'En-Haut, et « seul le Saint-Béni-Soit-Il frappe ». C'est pour cette raison qu'il faut une autorisation spéciale de la Torah pour guérir.

Ce fut particulièrement vrai, il y a tout juste un an lorsque, la nuit de Chabbat

Parachat Bo, un grand malheur frappa le quartier de Névé Yaakov à Jérusalem. Un attentat se produisit alors au cours duquel Hachem reprit l'âme pure de trois personnes (que D. venge leur sang), toutes issues de familles importantes et respectables, afin de secouer le Klal Israël et le réveiller au repentir (et il en est de même des événements qui nous frappent ces derniers temps en Eretz Israël ; n.d.t).

Loin de nous doit être la pensée que ce malheur est le fruit du hasard ou celui de ces Ismaélites װ" (qui recevront leur châtement, puisque D. venge le sang de Ses serviteurs). Mais, pour ce qui nous concerne, nous devons savoir que le Saint-Béni-Soit-Il désire que nous sondions nos voies et que nous revenions vers Lui.

Cela ressemble à l'histoire d'un père dont le fils avait une attitude tellement infernale qu'il était dangereux de se trouver sur son chemin, tant il causait de dommages aux autres. Son père n'eut d'autre choix que de lui administrer une bonne gifle afin qu'il améliore sa conduite. Sitôt après, le père vit son fils entrer dans sa chambre et se mettre à écrire. Il le suivit, curieux de connaître les pensées et les sentiments que le garçon avait couchés sur papier, et ce qu'il lut le sidéra : « Explication détaillée de ce qu'est une gifle : c'est lorsque soudainement quelque chose de dur (la main qui frappe) s'aplatit fortement sur la chair tendre (la joue) et que du contact violent entre les deux retentit un bruit fort. Une trace du coup demeure sur la joue qui devient rouge. Après un certain temps, la joue reprend son aspect initial. »

Le père resta effaré de cette "description" et cela ne fit qu'accroître sa colère. Il dit à son fils : « Je t'ai giflé afin que tu comprennes la gravité de tes actes et que tu veilles à les améliorer. Et toi, tu t'adonnes à décrire ce qu'est une gifle ! » C'est exactement la même chose pour nous : **le Créateur du monde**

**nous a donné un coup très grave afin de nous secouer. Ne nous occupons pas de réfléchir comment la chose est arrivée, d'où venaient les assassins et où ils se sont échappés...** C'est sur une telle attitude que le prophète (Jérémie 2, 30) se lamente : « *C'est en vain que j'ai frappé vos fils, ils n'en ont tiré aucune morale.* » Il nous incombe au contraire de comprendre que **le Saint-Béni-Soit-Il nous adresse cet appel : « Revenez, enfants rebelles ! »**

Et malgré tout, il ne fait aucun doute que tout cela provient de notre Père miséricordieux qui réside dans les hauteurs, et nous sommes convaincus, en tant que croyants fils de croyants, que tout a pour but de nous amener au bien ultime. Hachem désire également que nous renforçons notre Emouna dans de telles circonstances sans faillir, comme dans l'histoire suivante. Voici plusieurs années, décéda, dans la fleur de l'âge, la fille de l'Admour de Pchevorsk. On se trouvait alors au cours de la semaine de Chabbat Para, période où il est d'usage de venir rendre visite au Rabbi. Cette année également, le Rabbi ordonna de ne pas s'en abstenir, bien qu'il fût au milieu des "Chiv'a". Chabbat soir, lorsqu'arriva le moment pour lui de parler de Torah, il s'adressa à l'assemblée des fidèles et leur raconta une histoire. Un des Tsadikim des générations passées séjourna une fois dans une certaine ville. Lorsqu'on lui demanda de dire quelques paroles de Torah, il promit qu'il parlerait pendant le Chabbat. Le soir du Chabbat, lorsque les 'Hassidim se rassemblèrent autour de la 'table', il ouvrit un 'Houmach et parcourut toute la Paracha du début à la fin et de la fin au début. Puis, il dit à l'assemblée des fidèles : « Je n'ai aucune question sur toute la Paracha ! », comme pour dire : « Si je n'ai aucune difficulté sur la Paracha, pourquoi en parler ? »

L'Admour de Pchevorsk poursuivit alors avec une explication extraordinaire : « Il faut comprendre, dit-il, car la conduite de ce Tsadik ne correspondit pas, a priori, à la promesse qu'il fit tout au long de la semaine

que, lorsque viendrait le Chabbat, il parlerait de Torah. Ce que l'on est forcé de dire, c'est que le fait même de ne pas avoir de question sur la conduite du Créateur, constitue en soi l'essentiel de la Torah ! »

Cependant, simultanément, il nous incombe "d'écouter la voix du Chofar" et de nous réveiller de la "torpeur" spirituelle dans laquelle nous nous trouvons. On peut y voir une allusion, dans notre Paracha, dans l'épisode traitant du prêteur sur gage. La Torah le met en garde de rendre le gage à l'emprunteur lorsqu'il s'agit d'un habit (dont il a besoin pour se vêtir ; n.d.t) : « **Il adviendra** (ויהיה) que s'il crie vers Moi, Je l'entendrai car Je suis miséricordieux. » (22, 26) A priori, c'est étonnant car 'Haza'l enseignent que le langage de "ויהיה" vient toujours évoquer un événement heureux (Béréchit Rabba 42, 3). De quelle joie s'agit-il ici, alors que l'emprunteur crie vers Hachem son dénuement ? En fait, du Ciel, on lui a pris son argent, le transformant en pauvre, dans le but de l'amener à se réveiller. Néanmoins, cet homme n'y a pas pris garde. Par conséquent, sa situation a continué à se dégrader de plus en plus jusqu'au point où il fut forcé d'emprunter de l'argent en donnant son unique habit comme gage. Mais, cet homme est resté dans sa "torpeur" jusqu'à ce qu'**enfin, il se réveille**, et crie vers Hachem sur son triste sort. **C'est alors une joie immense dans le Ciel, car il se souvient de son Père céleste et lève les yeux vers Lui !**

Pour en revenir à notre sujet, si un homme se comporte de la sorte, qu'il cesse de chercher des fautifs, ni même de s'accuser lui-même en pensant qu'il ne s'est pas comporté comme il le fallait et s'est causé son propre tort. Il peut être certain que le Saint-Béni-Soit-Il l'aidera à sortir des ténèbres, pour aller vers la lumière. C'est comme ce que certains expliquent sur le verset de notre Paracha (au sujet du meurtrier involontaire) :

ואשר לא צדה והאלוקים אנה לידו ושמתי לך מקום אשר ינום שמה

*[...] et qu'il ne l'a pas guetté, mais que c'est Hachem qui a guidé sa main, Je placerai un*

endroit où il pourra s'échapper] : Si un homme ne recherche pas d'éventualité<sup>1</sup> de laquelle faire dépendre ce qui est arrivé, **mais croit fermement "que c'est Hachem qui a guidé sa main"**, que c'est Hachem qui l'a conduit à une telle situation, alors le Saint-Béni-Soit-Il dira : **"S'il en est ainsi, que tu fais dépendre ta foi de Moi"**, alors : « *Je placerais un endroit où il pourra s'échapper* », autrement dit : **"Je t'arrangerai une 'porte de sortie' d'où tu pourras échapper à tous les éléments néfastes qui t'assailent, et tout rentrera dans l'ordre."**

Comme pour les pertes, il en est de même pour les "réussites" : personne n'est en mesure de faire un quelconque profit par lui-même grâce aux efforts qu'il investit. Mais, tout ce qu'il possède est uniquement ce qui a été décidé pour lui à Roch Hachana, et les efforts personnels ("Hichtadloute") ne sont qu'un décret Royal dont il faut s'acquitter.

La Guemara (Taanit 5b) rapporte à ce sujet une parabole (que Rav Its'hak raconta à Rav Na'hman lorsque ce dernier lui demanda une bénédiction) : « Un homme marchait dans le désert, affamé, fatigué et assoiffé. Soudain, il trouva un oasis composé d'un arbre aux fruits délicieux, à l'ombre bienfaisante, arrosé d'un ruisseau coulant à ses pieds. Il mangea ses fruits, but de l'eau et se reposa à son ombre. Lorsqu'il s'apprêta à partir, il dit à l'arbre : "Arbre bien-aimé, quelle bénédiction pourrais-je te faire ? Si je te dis : 'Que tes fruits soient doux', ils sont déjà doux, 'que ton ombre soit agréable', elle est déjà agréable, 'qu'un ruisseau passe près de toi', il passe déjà près de toi. Eh bien, je te bénis que tous les plants qui pousseront de toi soient comme toi." Toi aussi, par quoi te bénirai-je ? Que tu acquières la Torah, tu as déjà la Torah, que tu sois riche, tu es déjà riche, que tu aies des fils, tu as déjà des fils. Eh bien, je te bénis que tous tes descendants soient comme toi ! »

Le Maharcha, au milieu de son commentaire, explique que "l'ombre bienfaisante" dont il est question ici, évoque

l'argent et à la richesse, comme il est écrit : « *A l'ombre de la sagesse, à l'ombre de l'argent.* » (Kohéle 7, 12) Le Pné Ména'hém y voit une allusion extraordinaire : en vérité, dit-il, l'argent n'est qu'une "ombre", qu'une illusion sans consistance !

Et, dans un sens plus profond, on peut dire que lorsque l'on voit l'ombre d'un arbre sur le sol, il nous semble comme si c'était l'arbre qui se dévoilait à nos yeux. Mais, en réalité, qui entraîne que l'on puisse voir son ombre ? Le soleil, qui éclaire la Terre et nous fait voir son ombre. Il en est de même pour l'argent et les biens matériels : il nous semble que c'est grâce à notre travail que nous faisons des profits et recevons notre argent et notre subsistance. Mais, en réalité, il n'en est rien : c'est le Saint-Béni-Soit-Il qui nous donne la réussite, notre subsistance et tout ce dont nous avons besoin pour vivre.

On raconte que Rabbi Mordékhaï s'adonnait à l'étude de la Torah et au service d'Hachem à la Yéchiva 'Hayé Olam de Jérusalem, en compagnie des Talmidé 'Hakhamim et des Avrékhim de la ville. La maigre bourse qu'ils recevaient alors était tout juste suffisante pour du pain et un peu d'eau. Or, voici qu'un jour, Rav Mordékhaï fiança sa fille avec l'Admour de "Chomré Emounim", alors qu'il n'avait pas un sou en poche, même pas de quoi assumer les dépenses des noces. Lorsque s'approcha le moment du mariage, la Rabbanite lui demanda de faire une quelconque Hichtadloute. Compte tenu de leur situation, ils ne pouvaient pas aborder de cette manière les préparatifs nécessaires. Rabbi Mordékhaï se rendit donc chez le directeur de la Yéchiva et lui demanda une liste de donateurs riches habitant à l'étranger, qui soutenaient la Yéchiva. Il espérait qu'ils accepteraient peut-être d'ouvrir leur cœur et leur bourse pour lui venir en aide. De fait, le directeur ne lui refusa pas ce service (comme tout directeur de Yéchiva l'aurait fait) et lui remit une liste de plusieurs noms. Lorsque Rav Mordékhaï rentra chez lui, la Rabbanite parcourut la liste. Elle se mit à réfléchir et il lui sembla que leur délivrance ne viendrait pas de celle-

ci. Elle se tourna vers son mari : « En quoi cette liste peut-elle nous être utile ? Elle ne vaut pas plus que le papier sur lequel elle est écrite ! » Néanmoins, le Rav ne prêta pas garde à ses paroles : « Il ne m'incombe pas de finir le travail, lui répondit-il, mais seulement de faire une Hichtadloute. Par celle-ci, je suis quitte. Et s'il s'agit seulement de faire une Hichtadloute, quelle différence y a-t-il entre d'anciens donateurs et des nouveaux ?

- S'il en est ainsi, rétorqua-t-elle, si tu ne te contentes que d'une Hichtadloute parce que tu t'en remets à Hachem, pourquoi faire appel à tous les donateurs de la liste ? Choisis-en un parmi eux, écris-lui une lettre de requête, et Hachem, D. dans Sa grande bonté, va nous aider !

- Oui, répondit le Rav, c'est ce que je vais faire ! »

Il s'assit donc pour rédiger sa lettre, adressée au premier "riche" de la liste en la formulant comme suit :

« A l'intention de monsieur...

Je m'apprête à marier ma fille, avec l'aide d'Hachem. Les dépenses prévues s'élèvent à tant et tant, en comprenant l'habillement, le repas de mariage, le logement..., soit un montant de vingt-cinq mille dollars.

Mordékhaï, fils de Rabbi Guédalia Moché ז"ל. »

Et il expédia le courrier aux Etats-Unis, à l'adresse inscrite.

Quelques temps avant le mariage, un émissaire de la poste arriva chez lui et lui remit en mains propres un chèque de vingt-cinq mille dollars signé du riche américain. Quel soulagement ressentit-on dans la maison du Rav !

Le lendemain, Rabbi Mordékhaï entra chez le directeur de la Yéchiva et le remercia de tout son cœur pour l'aide qu'il lui avait apportée. Lorsque ce dernier entendit de qui provenait une telle somme, il en fut très étonné. Mais, Rav Mordékhaï lui raconta les

choses comme elles s'étaient passées exactement. Aussitôt, le directeur envoya des émissaires de 'Hayé Olam aux Etats-Unis. En effet, si cet ancien donateur était revenu à sa situation financière de jadis, comment se faisait-il que l'on n'entendait plus parler de lui et de ses dons ? Le "riche" lui fit transmettre qu'il n'en était rien, ni de près ni de loin, et qu'il aurait bien souhaité retrouver son statut d'antan. Quant au gros chèque qu'il avait envoyé à Rav Mordékhaï, il lui raconta de quoi il relevait :

Lui-même avait une fille sur le point de se marier. Mais malheureusement, celle-ci avait été atteinte d'une certaine maladie. Immédiatement, ils s'adressèrent à Rav Moché Feinstein pour savoir s'ils devaient en informer la famille du fiancé. Après qu'il eut examiné le dossier en détail, celui-ci postula que, dans le cas présent, ils n'étaient pas tenus de le dévoiler. Cependant, il leur conseillait une chose : que la fiancée fasse don de tout l'argent qu'elle avait économisé jusqu'alors à une fiancée dans le besoin. Grâce à ce geste, elle méritera elle-même de se marier, en bonne santé.

Dès leur retour de chez Rav Moché Feinstein, une lettre en provenance d'Eretz Israël les attendait. Il s'agissait du fils du Rav de Zvil qui demandait de l'aide pour marier sa fille. Ils firent le compte des économies de leur propre fille : elles s'élevaient à exactement vingt-cinq mille dollars, la somme dont cet Avrekh avait besoin. Ils se hâtèrent, sans discuter, de lui remettre l'argent !

Telle est la force d'une Emouna intègre et sans compromis !

Outre l'enseignement que l'on peut tirer de cette histoire concernant l'importance de la bienfaisance et de l'aide apportée aux futures mariées, geste qui peut sauver de la mort רח"ל, elle montre bien comment la subsistance et tous les besoins proviennent d'Hachem. Il ouvre Sa main pour rassasier toutes Ses créatures et met tout en œuvre afin de pourvoir à tous leurs besoins !